

Janvier 2021

Directeur de publication : Alain Barge - Création & rédaction : Commission Communication Mairie de Bonnetan

Le mot du Maire :

Chers amis

L'année 2020 fut exceptionnelle en ce sens que nous avons vécu quelque chose qu'aucun d'entre nous n'avait connu auparavant : une pandémie mondiale qui a fait des millions de morts et contre laquelle un vaccin est en cours de déploiement.

Combien de temps encore cette situation va-t-elle durer ? Nul au monde ne peut encore le dire et c'est pourquoi il est indispensable, plus que jamais, de rester unis et solidaires, dans le plus strict respect des consignes sanitaires qui nous sont prodiguées.

Quoi qu'il en soit, comme chaque année en cette période, en mon nom et au nom du Conseil Municipal tout entier, je vous présente tous mes vœux pour la nouvelle année qui débute. Ce sont bien sûr des vœux de santé prioritairement, mais également de bonheur, d'amour, de joie et de réussite dans tout ce que vous entreprenez, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Que chaque jour vous trouviez des raisons d'espérer. A l'aube de cette nouvelle année, il faut oublier toute idée de chacun pour soi et penser surtout à l'Autre, sans lui nous ne pouvons rien faire, notre victoire contre le fléau est totalement dépendante de lui.

Il faut également penser à nos enfants en adoptant des gestes éco citoyens qui nous permettront de leur laisser une planète en au moins aussi bon état qu'elle l'était lorsque nous sommes apparus.

Toutes ces bonnes résolutions ne doivent cependant pas nous empêcher d'avancer, et c'est bien ce que toute l'équipe municipale vous promet pour 2021 en poursuivant le travail qu'elle a déjà commencé en matière de développement de notre village : Jeunesse et vie scolaire, Voirie, Bâtiments, Urbanisme, Finances, Communication, Vie associative, Sécurité.

Que cette nouvelle année nous permette de retrouver la liberté de vivre et d'entreprendre de beaux projets pour notre village.

Belle et bonne année 2021 à tous.

Alain Barge, Maire.



CONSEIL MUNICIPAL

**22 DECEMBRE
19h30 - Foyer Rural
Séance extraordinaire**

Nombre de points à l'ordre du Jour : 7

Membres présents ou représentés : 14

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/11/2020.

Aucune modification demandée, approbation à l'unanimité.

2) Convention SSIEG 2021 à 2023 avec les Francas - Accueil Périodique

Le conseil municipal, après exposé de Mr le Maire, décide de poursuivre sa collaboration avec les Francas pour la période 2021 à 2023 et l'autorise à signer la convention de Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG). Adoption à l'unanimité.

3) Autorisation donnée à Mr Le Maire de signer les protocoles d'accord avec les entreprises titulaires du marché de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires au règlement des entreprises pour les montants, repris ci-dessous, prévus au budget 2020.

Lots - Entreprises	Montant TTC
Lot N°2 Espaces Verts - JBL	31 085,88 €
Lot N°10 Menuiseries intérieures - Atelier & Co	1 937,87 €
Lot N°12 Electricité - Fauché	5 118,49 €
Total	38 142,24 €

4) Groupement de commandes Travaux Investissement de voirie 2021

Mr le Maire expose les enjeux et intérêts d'adhésion au groupement de commandes communs aux 8 communes de la CDC. Il propose de désigner Mr Bernard Richez, conseiller délégué au 2ème adjoint en tant que représentant de la commune au sein des commissions voirie de la Communauté de communes. Approbation de l'adhésion et de la nomination de Mr RICHEZ à l'unanimité.

5) Modification Régie Municipale Multiservices

Suite au renouvellement du conseil municipal, l'acte de création de la régie municipale « Multiservices » dédiée à la location du Foyer Rural, du matériel de réception (tables et chaises) et à la délivrance des photocopies doit être modifié et approuvé par le conseil municipal.

Approbation à l'unanimité et désignation de Sandrine Jarry, notre secrétaire de mairie, comme Régisseur, Mme Arlette Large, conseillère municipale est nommée suppléante.

6) Finances : décision modificative Travaux curage de fossés

Mr Derue, 1er adjoint en charge des finances, propose au conseil de transférer 6200 € des crédits votés pour dépenses imprévues au Budget 2020 vers l'opération 207 « Travaux de voirie » afin de réaliser rapidement des travaux de curage de fossés sur divers secteurs de la commune. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GTPP début 2021. Approbation à l'unanimité.

7) SEMOCTOM - Rapport sur la qualité et le prix du Service

Mr Le Maire présente au conseil le rapport d'activité du SEMOCTOM. Après échanges sur le dispositif OPREVERT (plateforme de broyage des déchets verts), le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport.

(lire la suite au verso)

Le réseau
très haut débit
public



Gironde
Haut Méga

Les résidents du lotissement de la Loubière sont les premiers bonnetanais à être raccordés à la fibre optique depuis quelques jours.

Le déploiement se poursuit afin de couvrir l'ensemble de la commune à l'horizon 2022.

Plus d'informations : www.girondehautmega.fr

Conseil Municipal du 22/12/2020 (suite)

Questions diverses :

Foyer Rural (règlement et contrat de location)

Mr Thierry Agert & Mme Hélène Joffre exposent le nouveau règlement intérieur et proposent les tarifs de location pour l'année 2021. Il est intégré dorénavant une caution pour le nettoyage des locaux. Il est rappelé que la location n'est accordée que pour les habitants de la commune.

Tarifs : - Location à titre gracieux pour les associations communales

- 100 € / week-end pour les bonnetanais
- Caution (matériel et locaux) : 600 €
- Caution Ménage : 150 €

Le règlement d'occupation et le contrat de location sont approuvés à l'unanimité. Pour toute demande de réservation, les habitants sont invités à se rendre en Mairie aux horaires d'ouverture.

POPULATION (recensement)

Mr Le Maire informe le conseil municipal que la population légale communale est établie selon les services de l'Etat (INSEE) à 986 habitants à compter du 1er janvier 2021. Ce nombre est dorénavant pris en compte pour les calculs budgétaires divers tant en recettes qu'en dépenses.

CEREMONIE DES VOEUX

Le conseil municipal est contraint d'annoncer que la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra être organisée en janvier 2021 aux vues de la situation sanitaire et des restrictions liées à la COVID-19.

Ordre du jour épuisé, levée de séance à 22h00.



les coteaux bordelais
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SÉJOUR MONTAGNE

ESPACE JEUNES - 14-17 ans DU 8 AU 12 FÉVRIER

Séjour de 5 jours/4 nuits à Guchen dans les Pyrénées, Centre Jean Pouzet

Au programme :

Journée ski, activité luge, balade en raquettes, veillées astronomie, sauvetage en montagne
Projet écoresponsable avec la station de Piau-Engaly et le Club Nature ados
Et des journées planifiées avec les jeunes

Instagram > EspacejeunescoteauxBX
Facebook > Espace jeunes CoteauxBordelais
Mail > emmanuelle.barbe@ufcv.fr
Tél. > 07 57 48 15 67

ne pas jeter sur la voie publique | service communication - communauté de communes Les Coteaux Bordelais



La Municipalité constate depuis l'ouverture de l'École Maternelle en novembre dernier des comportements dangereux et manquant de civisme lors des déposes et récupérations des enfants aux abords du bâtiment.

Il est rappelé que :

- les 2 places de stationnement réservées aux personnes handicapées (le long de l'allée de la Loubière) ne doivent pas être considérées comme des espaces de dépose/reprise minute.
- L'accès au local des services techniques n'est pas une place de stationnement.
- stationner en double file sur la chaussée au sein du lotissement de la Loubière est interdit même pour une courte durée.

Une première opération de contrôle et de sensibilisation a été menée à la demande des élus, par la Brigade de Gendarmerie de Tresses, vendredi 09 Janvier 2021 sans verbalisation des contrevenants.

D'autres opérations sont prévues mais **sans clémence** avec la Gendarmerie.

Les parents sont vivement invités à stationner sur les parkings existants au sein du parc de la Mairie et d'effectuer « quelques mètres à pied » jusqu'à l'école maternelle afin d'y déposer ou récupérer leurs enfants.

Dernièrement, un accident a été évité de justesse entre une voiture et un enfant descendant côté chaussée au sein du lotissement de la Loubière.



Rejoignez la Communauté

Bonnetan en poche

Téléchargez l'application **Panneaupocket**

(sur Googleplay, Appstore ou AppGallery) pour être alerté, prévenu et informé des informations locales.

Déjà **170** smartphones connectés et,
plus de **5200** consultations de messages
depuis le lancement le 1er septembre 2020.



228 kg d'ordures ménagères



C'est la quantité de déchets / habitant / an qui partent directement à l'incinération.

140 kg pourraient être triés et valorisés dans les bacs jaunes, les bornes à verres ou textiles voire recyclés dans un composteur. Nous pourrions ainsi réduire de plus de 50% notre production annuelle d'ordures ménagères. Trions !!!!

Retrouver toute l'information municipale sur
Votre site internet

www.bonnetan.fr